

Utilisation des systèmes de brumisation d'eau en période de déconfinement COVID-19

Appareils de brumisation (principe)

Le principe de ces appareils de brumisation est une évaporation directe de l'eau dans l'air ambiant. (Pulvérisation des micro gouttelettes d'eau \rightarrow vaporisation \rightarrow formation de brouillard + ou - fin)

- Risque d'affections respiratoires
- Allergies (substances inhalées d'origine microbienne)
- > Infections des micro-organismes dans les voies respiratoires (Legionella pneumophila)
 - Rappel : Légionella pneumophila

L'utilisation des brumisateurs collectifs en France est soumise à une réglementation.

Préconisations des systèmes de brumisation en période de COVID19
SOUS RÉSERVE DE RESPECTER LA DISTANCIATION RECOMMANDÉE

> Installation

- a) Alimentation en eau:
- Uniquement par le réseau EDCH (eau destinée à la consommation humaine)
- Le recyclage de l'eau pour la brumisation est interdit
- Les dispositifs avec réservoir sont interdits
 - b) Les systèmes de brumisation en flux ascendants depuis le sol et en flux latéraux sont interdits
 - c) Les systèmes à flux descendants sont déconseillés
 - d) La présence d'un ventilateur est interdite
 - e) Limitation de la température :
- La température de l'eau ne doit pas dépasser 23 C°
- L'isolation des conduites d'eau est recommandée
 - f) Equiper les systèmes d'une vanne de purge
 - g) Installer un équipement de filtration ou de rayonnement UV en amont du système

Maintenance

Vérification de la purge et des systèmes de désinfection (Procédures d'entretien et de validation de bon fonctionnement)

• Recommandations

Réalisation de prélèvements et d'analyses de l'eau.

(Source : Haut conseil de la santé publique, Avis relatif à l'utilisation des systèmes collectifs de brumisation dans le cadre de la période de déconfinement lié au COVID 19,20 mai 2019)